



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 juillet 2025 à 19 h
8420, boulevard Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Angela Gentile, conseillère de la ville
Madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement
Madame Arij El Korbi, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA25 13 0160

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Qu'à 19 h 3, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA25 13 0161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA25 13 0162

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 04, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Dix citoyens posent des questions dont un par courriel et une photographie concernant des dommages à une automobile lors du déneigement ainsi qu'un avis d'ajout de places de stationnement sur rue réservé aux résidents de la rue de Paisley, avec vignette, sont déposés. À 21 h 28, la période de questions est terminée.

CA25 13 0163

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « S'ENGAGER POUR UN SAINT-LÉONARD ATTRACTIF PAR LE VERDISSEMENT », DANS LE CADRE DE LA MESURE D'AIDE FINANCIÈRE DE 23 M \$: S'ENGAGER POUR DES MILIEUX DE VIE ATTRACTIFS DANS L'EST, DU SECRÉTARIAT À LA RÉGION MÉTROPOLITAINE.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Suzanne De Larochellière, Dominic Perri, Angela Gentile et Arij El Korbi

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « S'engager pour un Saint-Léonard attractif par le verdissement », dans le cadre de la mesure d'aide financière de 23 M \$: S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est, du Secrétariat à la région métropolitaine.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités de la mesure d'aide financière.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités de la mesure d'aide financière s'appliquant.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1259001005

Le 7 juillet 2025

CA25 13 0164

AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT - MONTAGE ET DÉMONTAGE DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU CENTRE DE SOCCER SAISONNIER DU STADE HÉBERT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-302A - RELLOCON INC. – 547 387,50 \$ (CONTRAT : 517 387,50 \$ + CONTINGENCES : 30 000,00 \$), PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat avec RELLOCON INC. pour le montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, appel d'offres numéro 300-302A, pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026, au montant maximal de 517 387,50 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'autoriser une dépense maximale de 547 387,50 \$, soit le prix du contrat 517 387,50 \$, augmenté de 30 000,00 \$, à titre de budget de contingences, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1258664002

CA25 13 0165

OCTROI DE CONTRAT - CONSTRUCTION D'AMÉNAGEMENTS VISANT À RENDRE LE PARC COUBERTIN RÉSILIENT AUX FORTES PLUIES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-197 - LANCO AMÉNAGEMENT INC. – 2 587 815,25 \$ (CONTRAT : 2 261 650,23 \$ + CONTINGENCES : 226 165,02 \$ + INCIDENCES : 100 000,00 \$).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

D'octroyer un contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la construction d'aménagements visant à rendre le parc Coubertin résilient aux fortes pluies, appel d'offres numéro 201-197, au montant maximal de 2 261 650,23 \$.

L'adjudicataire fera l'objet d'une évaluation de rendement pour ce contrat conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 « Évaluation du rendement des adjudicataires ».

D'autoriser une dépense maximale de 2 587 815,25 \$, soit 2 261 650,23 \$, le prix de la soumission, augmenté de 226 165,02 \$, à titre de budget de contingences et de 100 000,00 \$ à titre de budget d'incidences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1253693007



CA25 13 0166

OCTROI DE CONTRAT - CONSTRUCTION DE SAILLIES DE TROTTOIRS (SAILLIES-2025) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-196 - MONTRÉAL SCELLANT INC. – 439 649,48 \$ (CONTRAT : 341 374,57 \$ + CONTINGENCES : 68 274,91 \$ + INCIDENCES : 30 000,00 \$).

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'octroyer un contrat à MONTRÉAL SCELLANT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de saillies de trottoirs (SAILLIES-2025), appel d'offres numéro 102-196, au montant maximal de 341 374,57 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 439 649,48 \$, soit 341 374,57 \$, le prix de la soumission, augmenté de 68 274,91 \$, à titre de budget de contingences et de 30 000,00 \$, à titre de budget d'incidences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1256609005

CA25 13 0167

OCTROI DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT D'UN PARC À CHIENS AU NORD DE LA RUE J.-B.-MARTINEAU - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-200 - PLACEMENT K S INC. (ATLAS PAYSAGE) – 319 435,90 \$ (CONTRAT : 290 396,27 \$ + CONTINGENCES : 29 039,63 \$).

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à PLACEMENT K S INC. (ATLAS PAYSAGE), le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un parc à chiens au nord de la rue J.-B.-Martineau, appel d'offres numéro 201-200, au montant maximal de 290 396,27 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 319 435,90 \$, soit 290 396,27 \$, le prix de la soumission, augmenté de 29 039,63 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1253693008

CA25 13 0168

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEU 6 - 12 ANS AU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI - ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 25-20967 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. – 155 493,25 \$ (CONTRAT : 141 357,50 \$ + CONTINGENCES : 14 135,75 \$).

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'octroyer un contrat à TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour la fourniture et installation d'équipements de jeu 6 - 12 ans au parc Giuseppe-Garibaldi - Arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 25-20967, au montant total de 141 357,50 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 155 493,25 \$, soit 141 357,50 \$, le prix de la soumission, augmenté de 14 135,75 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1253693004

CA25 13 0169

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 70 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2025.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 70 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1250095001



CA25 13 0170

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 44 000 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRÉVENTION MONTRÉAL (2024-2025).

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 44 000 \$ aux organismes désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025). Cette somme est répartie comme suit :

Axe 1 | Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Les YMCA du Québec	Café Coop l'Entre-deux - volet employabilité	3 000,00 \$
Alimenter Saint-Léonard	Des jardins collectifs et interculturels à Saint-Léonard	17 000,00 \$
TOTAL :		20 000,00 \$

Axe 2 | Prévention en sécurité urbaine

ORGANISME	PROJET	AIDE FINANCIÈRE
Les YMCA du Québec	Café Coop l'Entre-deux - volet espaces d'intervention	24 000,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1250391006

CA25 13 0171

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 31 113 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR LA PÉRIODE 2025-2026, CONFORMÉMENT AU CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 31 113 \$ à Concertation Saint-Léonard pour la période 2025-2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1258717009

CA25 13 0172

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 15 522,80 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDiquÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR DE L'ANIMATION ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES, CULTURELLES, DE LOISIRS ET DE SENSIBILISATION À L'OCCASION DE LA FÊTE DU CITOYEN 2025.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 15 522,80 \$ aux organismes désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour de l'animation et des activités physiques, culturelles, de loisirs et de sensibilisation à l'occasion de la Fête du citoyen 2025. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	Détente pour les aînés	600,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Atelier de création de masques et de bijoux	998,80 \$
Centre des aîné.e.s de Saint-Léonard	Atelier de peinture pour les jeunes et les aînés	1 200,00 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Palette nutritionnelle : Arts et saveurs pour mieux manger	1 500,00 \$
La Table ronde de Saint-Léonard	Quiz et ateliers sur la nutrition	1 500,00 \$
Le Réseau de l'Est de l'Île pour les services en anglais	Pattes et Paix : Une expérience de bien-être assistée par les animaux	2 000,00 \$
Concertation Saint-Léonard	Défilé interculturel	2 300,00 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Animation des jeux de kermesse et épluchette de maïs	5 424,00 \$
TOTAL :		15 522,80 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1258717008



CA25 13 0173

AUTORISER UNE NOUVELLE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA MISE AUX NORMES DE LA FILTRATION DE LA PISCINE ET DU PAVILLON DES BAIGNEURS DU PARC FERLAND - APPEL D'OFFRES NUMÉRO SPB-296 - HUTTE ARCHITECTURE INC. – 26 000,00 \$.

ATTENDU QUE lors des travaux d'excavation pour le remplacement des écumoirs et des conduites de drainage du bassin, il a été constaté que les murs et la dalle du fond présentaient des signes de détérioration et d'effritement du béton ainsi que la présence de sols contaminés;

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire pour les services professionnels, afin d'apporter des solutions techniques, une surveillance accrue des travaux de démolition partielle et de reconstruction ainsi que la gestion des sols contaminés.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 26 000,00 \$ à HUTTE ARCHITECTURE INC., pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la mise aux normes de la filtration de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Ferland, appel d'offres numéro SPB-296.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1259698001

CA25 13 0174

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2025.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1259956008

CA25 13 0175

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2025.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1258680003

CA25 13 0176

AUTORISER L'AFFECTATION DU SURPLUS DE GESTION DÉGAGÉ DE L'EXERCICE FINANCIER 2024 AU MONTANT DE 1 051 700 \$.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'autoriser l'affectation du surplus de gestion de l'année 2024 d'un montant de 1 051 700 \$ au compte « Surplus de gestion affecté - divers (31020) », et ce, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024 adoptée par le conseil de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1253574004

CA25 13 0177

REPORT DES DÉPENSES DU PROGRAMME DÉCENNAL EN IMMOBILISATIONS (PDI) 2024 NON RÉALISÉES ET AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES À LA RÉAFFECTATION D'UNE SOMME DE 5 601 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS PDI 2024 ET TRANSFÉRÉE EN BUDGET PDI ADDITIONNEL EN 2025 AFIN DE POURSUIVRE ET RÉALISER LES PROJETS PRÉVUS.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 5 601 000 \$ provenant du surplus du programme décennal en immobilisations (PDI) 2024 et transférée en budget additionnel au PDI 2025 afin de poursuivre et de réaliser les projets d'investissements prévus, et ce, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1253574005



CA25 13 0178

DÉPÔT DE LA PROJECTION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2025 EN DATE DU 31 MAI 2025 ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MAI 2025 COMPARÉ AVEC CELUI DU 31 MAI 2024.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2025 en date du 31 mai 2025 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2025 comparé avec celui du 31 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1253574006

CA25 13 0179

PERMISSION NUMÉRO 1402-024/409962 D'HYDRO-QUÉBEC - AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX JARDINS COMMUNAUTAIRES SITUÉS DANS LA SERVITUDE DE LIGNES ÉLECTRIQUES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE D'HYDRO-QUÉBEC, SUR LA RUE ARTHUR-PÉLOQUIN, AU NORD DE LA RUE JEAN-RIVARD.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer la permission numéro 1402-024/409962 émise par Hydro-Québec, pour l'aménagement de nouveaux jardins communautaires situés dans la servitude des lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro-Québec, sur la rue Arthur-Péloquin, au nord de la rue Jean-Rivard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1253693009

CA25 13 0180

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2227-5 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (2227) AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Angela Gentile de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2227-5 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives au stationnement, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1253022004

CA25 13 0181

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2289-3 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2025) (2289) AFIN D'AJOUTER UN TARIF POUR LE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE D'ÉQUIPEMENT.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Angela Gentile de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2289-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin d'ajouter un tarif pour le stationnement d'un véhicule d'équipement, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1253022007

CA25 13 0182

DEMANDER À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION UNE PROLONGATION DE DÉLAI DE 6 MOIS AFIN DE PERMETTRE À L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD D'ADOPTER SES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL.

ATTENDU QUE le Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (RCG 14-029-7), est entré en vigueur le 16 janvier 2025;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil de chaque municipalité régionale de comté ou municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.11.2 ou 53.11.4 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le plan métropolitain ou le schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme qui lui est imparti par la loi.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De demander à la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation une prolongation de délai de 6 mois, soit jusqu'au 16 janvier 2026, pour permettre à l'arrondissement de Saint-Léonard d'adopter ses règlements de concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (RCG 14-029-7).

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à transmettre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la résolution du conseil d'arrondissement, conformément à la *Politique de prolongation des délais* en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1254871005



CA25 13 0183

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 4 JUIN 2025.**

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Suzanne De Larochellière
et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1253385006

CA25 13 0184

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Arij El Korbi
appuyé par Angela Gentile
et résolu :

Qu'à 22 h 3, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 août 2025.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 7 juillet 2025